

# ANNEXE 1



## ARGUMENTAIRE DETAILLE 2024 : ACTION DE L'ADAV33 RELEVANT DE LA COMPETENCE DE BORDEAUX METROPOLE

### 1. Domiciliation

Au sein de ses locaux situés à Talence, l'ADAV33 domicilie, 1780 ménages Gens du voyage ou itinérants au 31/12/2022, séjournant sur le territoire de la Métropole et ses environs. Cette activité est exercée au titre de l'agrément préfectoral renouvelé le 23/02/2023 pour une durée de 5 ans.

Nous avons constaté une légère baisse (-4%) de la domiciliation par rapport à 2021 (1863 ménages domiciliés au 31/12/2021) car nous travaillons, avec le droit commun, pour les ménages les plus éloignés de la Métropole – Médoc, Bassin d'Arcachon – une domiciliation au plus proche de leurs réalités et lieux de vie.

Le public est accueilli tous les jours par des professionnels qui réceptionnent, classent, distribuent, réexpédient le courrier et aident, le plus souvent, à sa lecture et à sa bonne compréhension, rôle d'écrivain public.

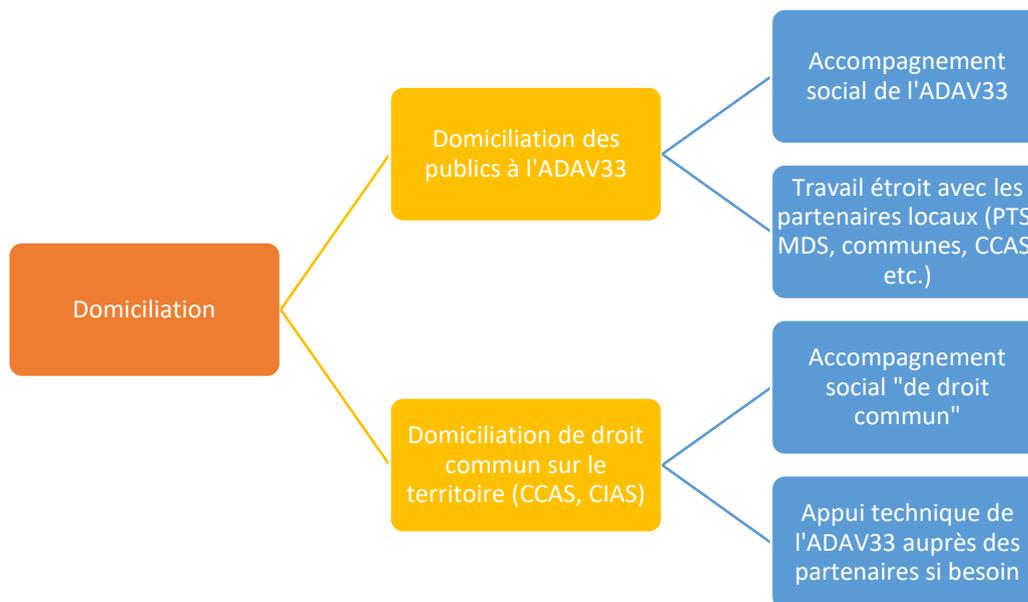
Cette domiciliation est fondamentale car elle représente la première étape pour les ouvertures de droits civils, civiques et sociaux.

Si nécessaire, les professionnels de l'accueil orientent les ménages vers des assistantes sociales (accès aux droits sociaux), des conseillères en économie sociale et familiale (habitat), des chargés d'insertion (volet insertion par l'activité économique) de l'ADAV33, une forme de « guichet unique ». L'ADAV33 fait aussi le lien avec les Services de droit commun du territoire.

Le lien relationnel rendu quotidien par la domiciliation nous permet, à partir de cette entrée :

- De travailler différentes thématiques avec les ménages (accès aux droits et accès aux droits par le numérique, insertion, santé, habitat, scolarisation, pour les publics fragilisés) ;
- De diffuser des messages de prévention ;
- D'avoir un réel observatoire de proximité des besoins, demandes et aspirations qui traversent les ménages.

Pour rappel, voici l'articulation de l'ADAV33 avec le droit commun :



## 2. Interventions, actions et médiations sur les aires permanentes d'accueil (APA)

L'ADAV33 intervient sur les 8 aires d'accueil métropolitaines, à la demande des résidents et des partenaires, pour travailler l'inclusion sociale et territoriale des publics. Elle intervient également sur les 4 aires de l'arrondissement de Bordeaux : Saint-Loubès (actuellement fermée), Saint-Jean-d'Illac, Le Pian-Médoc / Parempuyre, Cestas. Ces interventions concernent 336 places théoriques (168 emplacements), 284 places du fait de la fermeture des aires de Bordeaux et de Saint-Loubès.

Cette intervention est rendue possible grâce à une approche territorialisée, quatre intervenants sociaux territoriaux, qualifiés en travail social (éducateurs spécialisés, assistante sociale, conseillère en économie sociale et familiale), sont référents du secteur métropolitain selon la répartition suivante :

- **Métropole Ouest** (aires Mérignac/Pessac ; Saint-Jean-D'illac ; Bordeaux) : Coralie Paraveau : 06.17.22.48.95 ; [c.paraveau@adav-33.fr](mailto:c.paraveau@adav-33.fr)
- **Métropole Nord-Ouest** (aires de Saint-Médard-en Jalles, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Haillan / Eysines et Bruges, Le Pian-Médoc / Parempuyre) : Charlotte Malvoisin : 06.34.54.03.67 ; [c.malvoisin@adav-33.fr](mailto:c.malvoisin@adav-33.fr) ; Guillaume Audard, 06 72 22 56 20 [g.audard@adav-33.fr](mailto:g.audard@adav-33.fr) .
- **Métropole Sud** (aires de Bègles, Villenave d'Ornon, Cestas) : Christophe Carreno, 06.26.97.50.11 ; [c.carreno@adav-33.fr](mailto:c.carreno@adav-33.fr)
- **Métropole Rive-Droite** (aire de Saint Loubès) : Laure Castebrunet : 06.15.14.78.20 ; [l.castebrunet@adav-33.fr](mailto:l.castebrunet@adav-33.fr)

Ces intervenants sociaux territoriaux sont appuyés, sur leurs territoires, par : une assistante sociale, un chargé d'insertion et une CESF pour les différentes thématiques abordées.

### **Sur ces aires existantes, l'ADAV33**

#### Réalise des actions individuelles

L'ADAV33 réalise différentes actions autour de l'accès aux droits, la santé, la scolarisation, l'habitat, l'insertion socio-professionnelle auprès des ménages résidents des aires d'accueil dans le cadre de ses accompagnements individuels globaux – en tant que pilote pour les ménages domiciliés à l'ADAV33 et

en étroite soutien au droit commun pour les ménages domiciliés sur le territoire. Elle intervient directement sur les lieux de résidence et d'habitat ou en recevant le public lors de permanences – à l'ADAV33 ou dans des services de droit commun du territoire (MDS, Centres sociaux, CCAS).

#### Propose des actions collectives :

L'ADAV33 propose des actions collectives, sur les aires ou à l'extérieur, de type ateliers autour de différentes thématiques :

- La gestion des fluides afin de favoriser les comportements éco-responsables et éviter les situations de dettes,
- La parentalité,
- Le bien-être.

Ces ateliers sont toujours coanimés par des partenaires de droit commun (CAF, FSL, professions libérales, etc.). Ces actions associent également le gestionnaire quand elles ont un lien avec la gestion locative sociale (par exemple autour de la gestion des fluides).

#### S'inscrit pleinement dans les instances de suivi et de pilotage des aires permanentes d'accueil

L'ADAV33 participe voire anime ou coanime, les instances de suivi des aires permanentes d'accueil notamment les COTECH, instances techniques rassemblant les acteurs de proximité pour le fonctionnement quotidien des aires. Elle participe et alimente les Comités de pilotage annuels lorsqu'ils sont tenus. Elle participe, prépare et au besoin coanime les Comités de résidents.

Elle participe également à des temps de coordination trimestriels avec la Métropole et son gestionnaire pour mettre en cohérence les actions de chacun, à partir de leurs places et de leurs compétences distinctes mais complémentaires. Dans ces instances, sont abordées les problématiques du quotidien, anticipées les temps forts de la vie des aires (ouverture, fermeture, travaux etc.), élaborées des méthodes de travail (élaboration partagée d'une fiche technique « Comités de résidents » en 2022) et approfondi le lien entre acteurs de proximité.

L'ADAV33 travaille avec Bordeaux-Métropole et les CCAS compétents l'actualisation et la mise en œuvre des projets socio-éducatifs : ces derniers sont des documents cadres, supports de l'action tant pour la Métropole, le gestionnaire que les partenaires du PSE (services publics, éducation nationale, services sociaux du Département et des communes, etc.) L'enjeu de ces documents est d'être vivants et évolutifs comme un outil de l'action publique et partenariale pour une meilleure inclusion sociale et territoriale des aires et de leurs résidents.

#### Met en œuvre des actions de médiation

L'ADAV33 accompagne les acteurs de la gestion, en médiation, lors des divers temps forts de la vie des aires d'accueil pour faciliter la gestion locative sociale et accompagner les ménages dans leur appropriation du règlement intérieur des aires d'accueil.

Cette médiation prend tout son sens notamment lors des fermetures / réouvertures estivales, fermetures longues pour travaux, lors des instances ou en gestion de crise etc.

L'ADAV33 aborde les questions du vivre ensemble en mettant au travail :

- L'utilisation des espaces collectifs et les rapports au voisinage : rappel des droits et obligations des résidents de l'aire d'accueil en soutien du gestionnaire.

- Les comportements écoresponsables : un travail de fond est mené auprès des familles autour de la gestion des fluides.
- A la demande des familles, elle intervient pour trouver des issues aux dettes de fluides en mobilisant les aides de droit commun dont le FSL.

### Soutient la gestion locative sociale

L'Adav33 est un acteur qui accompagne avec son approche sociale les familles mais également les gestionnaires présents sur l'aire d'accueil pour éviter leur solitude.

Par ailleurs, l'association disposant d'un large partenariat sur le territoire métropolitain, elle joue un vrai rôle « d'assembleur » et de mise en réseau du gestionnaire avec d'autres acteurs dans l'objectif d'une inclusion sociale et territoriale des familles.

Ces interventions sont articulées avec les Collectivités territoriales concernées (Bordeaux Métropole, communes d'accueil), le gestionnaire Vago et facilitées par des réunions de coordination trimestrielles entre la Métropole – Vago et l'Adav33.

### Mise en œuvre du schéma

Elle soutient, en lien avec l'Etat et le Département, la production de terrains familiaux locatifs publics ou d'autres solutions en interpellant les Collectivités, en usant de pédagogie adaptée et en partageant les besoins identifiés dans le cadre de ses missions.

Elle participe à l'animation, la formation et l'appropriation du territoire autour de la thématique de l'accueil et de l'habitat, avec le soutien de sa Fédération nationale la FNASAT-Gens du voyage – par exemple via l'organisation de journées « Accueil » dans le cadre du PDALHPD en juillet 2023 et « PSE » prévues en octobre 2023.

Il s'agit donc de travailler dans le sens de l'émergence d'une offre avec les Collectivités compétentes dans le cadre du schéma mais aussi à la mise en place d'offres alternatives (PLAI adapté, projets d'accession, autres projets à penser ensemble).

## **Concernant les aires à venir, l'ADAV33**

Soutient, de sa place, la démarche en qualifiant et quantifiant les besoins. A ce jour, deux aires d'accueil sont prescrites sur le territoire de la Métropole bordelaise : l'aire hospitalière de Pessac et l'aire de Bordeaux Quai de Brazza.

L'Adav33 participe au travail préalable à ces réalisations en termes de diagnostic et soutient ces projets en contribuant à la mobilisation du partenariat et à l'impulsion d'une dynamique autour des projets socio-éducatifs (PSE).

### 3. Aires de Grand passage et de grand rassemblement

L'équipe ADAV33 travaille en articulation étroite avec la mission saisonnière des grands passages notamment concernant les aspects sociaux et médico-sociaux de ces grands passages.

Elle intervient également sur le grand rassemblement, annulé en 2022, du fait du décalage calendaire du grand rassemblement national du Loiret ; en lien avec les partenaires impliqués dans leur organisation – présence aux réunions de lancement et réunion de bilan.

Ce grand rassemblement est annoncé pour septembre 2023 (Cabanac-et-Villagrains, environ 800 caravanes).

#### 4. Stationnements précaires

La Métropole connaît un phénomène important de stationnements précaires (plusieurs centaines de caravanes selon les périodes) tout au long de l'année avec une intensification durant les rassemblements estivaux, période hivernale pour les familles les plus précaires ne pouvant assumer les coûts des fluides sur les aires d'accueil, ménages issus de Départements limitrophes dans le cadre de parcours de soins ou d'hospitalisations, etc.

L'Adav33 intervient fréquemment en médiation, à la demande des Collectivités et des acteurs locaux (GIP Médiation) et en lien avec le territoire, pour apaiser les tensions afférentes à ces occupations si se présentent des conflits avec l'environnement, des problématiques de sécurité ou d'hygiène.

L'Adav33 intervient aussi, sur ces différents lieux, auprès des familles, quelles que soient les conditions de vie et d'habitat autour de l'accès aux droits, de l'insertion socio-économique, de l'amélioration des conditions sanitaires, l'accès à l'instruction (et aux services périscolaires, restaurant scolaire, etc.) et de la mise en lien partenariale.

Ces stationnements précaires permettent à l'Adav33 d'aborder la question de l'habitat avec les familles et les partenaires et de la mettre en perspective avant toute « *formalisation* » d'un projet habitat.

L'Adav33 est également missionnée sur la partie diagnostic et opérationnelle par le Département de la Gironde dans le cadre d'un marché public (en individuel ou en collectif), le Programme départemental d'accompagnement à la sédentarisation des Gens du voyage ; en groupement solidaire avec SOLIHA33.

#### 5. Habitat privé

Il existe également sur le territoire métropolitain de nombreuses situations de sédentarisation, pour certaines d'entre elles tolérées mais pas légales au regard du droit de l'urbanisme (principales installations) :

- Méridnac : Les Landes de Bellevue – situation qui fait l'objet d'un marché public piloté par la Métropole et dont l'Adav33 et SOLIHA ont été les opérateurs de mai 2021 jusqu'au COPIL de restitution qui a eu lieu en juin 2022. Depuis lors, bien que le marché soit pratiquement clôturé (ne reste qu'à organiser que la tenue d'une réunion publique de restitution), l'ADAV33 assure un lien et une continuité de la mission auprès des ménages d'ici l'émergence d'une décision politique.



*Vue aérienne (google maps) ; Landes de Bellevue, Mérignac*

- Terrains familiaux de Pessac,
- Saint Jean D'Illac (Chemin de la Princesse et du Blayais),
- Saint Vincent de Paul,
- Saint Louis de Montferrand,
- Bassens,
- Ambarès : un travail collectif sur la zone UP7 s'est engagé en 2023 dans le cadre du PDASGV33 auprès de 28 propriétaires.

L'Adav33 joue un rôle important de porter à connaissance des partenaires et de veille autour de ces installations ainsi que de lien avec les familles. Elle s'implique également dans les projets portés par l'action publique sur ces lieux de vie et soutient la création d'associations d'habitants (Mérignac, Saint-Jean-D'Illac).

## 6. Accompagnement des Gens du voyage vers du logement adapté dans la continuité du plan pauvreté (2021 – 2022)

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté lancée en octobre 2018, l'Etat a contractualisé avec les Départements en 2019 ainsi qu'avec certaines « Métropoles tests ».

Dans ce cadre, l'ADAV33 a pu bénéficier d'un soutien métropolitain en 2021 et 2022 en travaillant auprès des ménages sédentarisés sur l'aire permanente d'accueil de la Chaille à Mérignac, des Ménages du groupe C. implantés rive droite de Bordeaux et auprès des ménages de la Rue Buthaud en attente d'un relogement dans le cadre de l'OIN Euratlantique.

En 2023 – 2024, des avancées concrètes devraient permettre une poursuite de ce travail :

- Les ménages de Bordeaux-Bastide devraient intégrer prochainement 7 maisons au sein du quartier Bastide-Benauge qui seront livrées au premier trimestre 2024 (production : Mésolia, gestion : Aquitanis).  
Cela va engager un travail important de coordination qui a déjà commencé en 2023 : actualisation du diagnostic des différents ménages intégrés dans le projet par l'ADAV33, rencontres avec Mésolia, Aquitanis, Bordeaux-Métropole et l'EPA durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023,

attributions qui se mettront en place à l'automne 2023 ainsi qu'une rencontre avec Mme le Maire de quartier sur site à la rentrée, médiation auprès des familles qui ne seront pas retenues dans le cadre du projet, etc.

Cela va bien sûr engager un travail très conséquent en 2024 d'accompagnement à l'entrée dans les lieux des 7 ménages concernés mais également de gestion du déménagement du site de Floirac en lien avec Aquitanis et l'EPA. S'ensuivra un travail d'accompagnement à l'appropriation du logement et des droits et devoirs du locataire mais également de médiation vis-à-vis de l'environnement (promiscuité importante d'échoppes et d'accédants à la propriété, présence pour régulation auprès de la Mairie, du bailleur, des habitants, etc.)

- Concernant les ménages de Mérignac et de Lormont, la Métropole engage une prospection foncière pour la mise en conformité de l'EPCI vis-à-vis des prescriptions en terrains familiaux locatifs publics : l'ADAV33 s'inscrit dans la méthode de travail pour la réalisation de ces prescriptions, l'identification des ménages, le travail de proximité et la dynamique projet qui s'ensuivront.

## 7. Terrains familiaux locatifs publics

Le projet des terrains familiaux locatifs publics de Cenon-Artigues date de 2011 : il est géré par la Mairie de Cenon et situé sur le territoire d'Artigues. C'est une opération qui vit bien mais pour laquelle il faut poursuivre l'articulation partenariale et l'accompagnement des familles : une aire de grand passage va être inaugurée le 11 juillet 2023 en concomitance du site et se prépare un transfert de compétences de la gestion de l'équipement à la Métropole en 2024.

Début 2023, il n'y a pas eu de rotation au sein de l'opération mais la liste des candidats potentiels à l'entrée dans l'opération est toujours alimentée : en effet, l'ADAV33, effectue des diagnostics sociaux auprès des familles qui souhaitent se positionner pour intégrer un emplacement en cas de sortie de l'opération afin de constituer un dossier. Cette évaluation comporte le parcours résidentiel de la famille, le budget, la scolarisation, la composition de la famille, l'insertion socio-économique. Ces ménages sont intégrés à une liste d'attente et les éléments sont partagés avec la Mairie.

L'intervenante sociale territoriale accompagne quotidiennement les familles à plusieurs niveaux, en soutien du territoire :

- Maintien dans le logement et prévention de l'endettement (soutien compréhension / paiement des factures d'eau de la trésorerie publique, particulièrement complexes et d'électricité)
- Médiation et lien entre le gestionnaire (Mairie de Cenon puis Bordeaux-Métropole) et les autres partenaires publics ou privés et les habitants
- Renouvellement de demande de dérogation tous les deux ans concernant l'attribution de l'aide au logement (3 ménages concernés en 2022, 5 ménages concernées en 2023) en lien avec la CAF. Des échanges réguliers ont lieu entre l'ADAV33 et les différents partenaires, la MDS, la Marie, les établissements scolaires, la Trésorerie publique et cette année avec la mission locale dans le cadre de l'accompagnement garantie jeune.

L'Adav33 intervient également afin de consolider l'accès aux droits et aux services sur le territoire : soutien à la domiciliation d'une famille auprès du CCAS d'Artigues-Près Bordeaux, réalisation de dossiers MDPH, renouvellement CSS, aide aux diverses démarches concernant l'auto-entrepreneuriat.

Par ailleurs, l'Adav33 participe activement au suivi et au pilotage de l'opération : COPIL (lorsqu'ils ont lieu), COTECH (en 2022, l'ADAV33 a préparé, planifié et animé les COTECH de mars, juin et septembre). L'ADAV33 prépare avec les ménages et participe également aux Comités de résidents.

Depuis 2018 et jusqu'en 2022, le Département soutenait l'accompagnement de l'ADAV33 dans le cadre du PDASGV33. Or, en 2023 – avant la prise de compétence de la Métropole – le Département n'a pas souhaité soutenir la mission car elle considère que cette responsabilité incombe à la Métropole. En 2023 et en 2024, aucun soutien financier n'est prévu par le Département de la Gironde pour l'ADAV33 bien que ces accompagnements nécessitent un réel engagement de sa part.

## 8. Numérique

Les Gens du voyage sont accompagnés depuis de nombreuses années par l'Adav33 dans leurs démarches d'accès aux droits. Cet accompagnement a évolué du fait de la dématérialisation accrue de différents services et démarches par les institutions (CAF, CPAM, Pôle emploi, impôts, ANTS, etc.).

Ce public est souvent mis en difficulté, en plus des freins « classiques » générationnels, pour différentes raisons :

- Sous-équipement : le téléphone portable est souvent le seul outil disponible et tous ne bénéficient pas d'un accès 4G (peu d'ordinateurs portables, tablettes, imprimantes, etc.)
- Difficultés d'accès à internet : pas d'accès au réseau ou mauvaise qualité de l'accès ; difficile accès à l'électricité sur certains lieux de vie, absence d'équipement Wi-Fi dans les aires d'accueil ou dans les lieux d'habitat précaire,
- Problématique de l'illettrisme et de l'illectronisme.

Face à ce besoin, l'association s'est équipée de bornes numériques et tactiles et a proposé des actions pour accompagner le public au mieux dans l'accès aux droits par le numérique avec, sur chacun de ses sites, un médiateur numérique (services civiques dans le cadre de Convention avec Cap solidaire) :

- Accueil en « flux tendu » sous forme de permanence à l'accueil
- Rendez-vous individuels pour prendre un temps avec les personnes et se concentrer sur leurs demandes particulières (utilisation du site de la CAF, de l'ANTS, d'Ameli, de l'adresse mail, etc.).
- Ateliers collectifs : plus axés sur la prévention et la sensibilisation autour des usages du numérique, des réseaux sociaux, des fake news, etc.

En 2022, l'Adav33 s'est doté d'outils de visioconférence permettant des rencontres collectives : elle n'exclut pas, lorsque cela est pertinent, d'en partager l'usage avec les Gens du voyage et itinérants fréquentant la structure.

Par ailleurs, l'ADAV33 s'est dotée, au fil des années, d'ordinateurs portables pour faciliter les démarches numériques lors de ses visites à domicile.

## 9. Santé

Depuis 2019 et du fait de l'épidémie de covid19, l'ADAV33 a mené une action très resserrée autour de la santé.

Cette action polymorphe (durant les périodes hautes de crise sanitaire, durant les confinements, durant la campagne de vaccination et aujourd'hui en prévention) se poursuit avec le soutien de l'ARS.

Elle reste mobilisée et en alerte pour identifier les risques sanitaires suite à des événements familiaux ou regroupements estivaux et pour coconstruire des solutions adaptées.

L'ADAV33, dans ses démarches d'aller vers, active les différents réseaux d'accès aux soins, de prévention, de dépistage, de vaccination en faisant le lien avec les services compétents : hôpitaux, médecine de ville, PMI, lieux de dépistage et de prévention (ex : Bergonié, etc.)

Aussi, l'Adav33 a participé à une étude d'envergure régionale pilotée par Santé Publique France sur la santé des Gens du voyage en Nouvelle-Aquitaine qui a fait l'objet d'une restitution locale et nationale en mars et mai 2023 et qui sera restituée aux familles au second semestre 2023. Ce travail fait l'objet de publications dans des revues scientifiques spécialisées.

## 10. Scolarisation

L'Adav33 travaille la question de l'instruction et de la scolarisation et auprès des Enfants de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV) en lien étroit avec l'Education nationale (DSDEN – Directrice adjointe ; coordonnateur et IEN de secteurs), les établissements scolaires (écoles et collèges), le CASNAV, les MDS, la CAF, l'UDCCAS et les parents d'élèves.

Elle participe à différents temps de travail pilotés par la DSDEN33 – en présence des parents d'élèves ou en bilatéral avec l'Education nationale – abordant, entre autres :

- Les freins à la scolarisation des enfants ;
- L'accès privilégié à une scolarisation de droit commun malgré l'existence de passerelles telles que les antennes scolaires mobiles (particulièrement sur l'arrondissement de Bordeaux)
- L'assiduité et la prévention du décrochage scolaire.

Ce travail renforcé s'explique aussi par différentes mesures publiques prises successivement ces précédentes années : scolarisation à compter de 3 ans et obligation de formation pour les 16 – 18 ans depuis la loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019, encadrement de l'instruction en famille depuis la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

## 11. Conclusion

Les modes d'intervention de l'Adav33 sont pluriels et couvrent l'ensemble du territoire et des modes d'habiter. L'accueil et l'habitat des ménages Gens du voyage est une des pierres angulaires de leur inclusion sociale et territoriale, notamment lorsque cette approche est complétée par un travail autour de l'accès aux droits, à l'insertion, la scolarisation, l'accès à la santé et aux soins et contribue à la lutte contre les discriminations.

L'intervention de l'ADAV33 s'appuie sur un partenariat large, structuré, contractualisé la plupart du temps. Elle met en œuvre les moyens pour permettre la participation des Gens du voyage et leur accès à la citoyenneté.